



**Dispositif National de mise en œuvre
de l'Initiative pour la Transparence
dans les Industries Extractives**

TERMES DE REFERENCES

COMMISSION COMMUNICATION

Contexte et objet

Le GMC assure la mise en œuvre et le suivi, suivant une approche participative, des principes et critères de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en vue de garantir la contribution optimale des recettes tirées des industries extractives au développement du pays .

Il veille à la publication régulière de toutes les recettes tirées de l'exploitation des industries extractives ainsi que de tous les paiements versés à l'Etat par les sociétés parties prenantes dans l'ITIE. A ce titre, le GMC a pour mission :

- D'élaborer un plan d'action annuel pour la mise en œuvre de l'ITIE et de suivre son application ;
- D'élaborer les modèles de déclaration des données relatives aux paiements exécutés par les industries extractives et de mettre en place, en concertation avec les entreprises, une procédure de collecte de ces données ;
- D'élaborer les modèles de déclaration des données relatives aux recettes provenant des industries extractives et de mettre en place, en concertation avec les administrations responsables de la perception et de la gestion des recettes, une procédure de collecte de ces données ;
- De mettre à la disposition du public, sous une forme appropriée, toutes les données relatives aux paiements déclarés par les sociétés opérant dans les secteurs couverts par l'ITIE et les revenus correspondant encaissés par l'Etat.

Le Secrétariat Exécutif est chargé :

- De préparer les dossiers à soumettre au GMC ;
- De suivre l'exécution des missions et des résolutions du GMC ;
- De préparer les programmes d'action et les rapports d'activités du GMC;
- D'exécuter toutes autres missions confiées par le GMC.

Depuis sa réintégration en février 2020 dans le processus ITIE, le DN/ITIE fait face à des défis importants, du point de vue de sa communication. Or, l'expérience a montré que le succès de l'initiative dépend en grande partie de la capacité du DN/ITIE à communiquer avec non seulement ses parties prenantes, mais également et surtout avec les décideurs et l'opinion publique nationale et internationale.

Pour remédier à cette situation, le DN/ITIE s'est doté d'une « commission communication » censée appuyer le secrétariat dans la définition des stratégies de communication pour une bonne sensibilisation du public.

Mandats

La commission Communication se doit de soutenir le GMC dans sa réalisation des activités de mise en œuvre de l'ITIE au Niger. Elle est chargée de participer à la planification et de suivre la mise en œuvre du plan de communication d'ITIE Niger.

Elle identifie et propose des actions de communication pertinentes pour l'atteinte des objectifs de l'ITIE au Niger. La commission Communication identifie les besoins en information et en communication des membres du GMC et propose des activités de renforcement de capacités.

Responsabilités

La commission Communication est chargée de :

Participer à l'élaboration de la stratégie de communication du GMC ;

Suivre la mise en œuvre des activités de communication contenues dans le Plan d'Action ITIE ;

Identifier et proposer des actions de communication pertinentes dans le processus ITIE ;

Proposer des activités de renforcement de capacités en communication du DN/ITIE-Niger ;

valider les supports de communication ;

Mécanismes de fonctionnement

La commission Communication peut se réunir une fois par mois, et peut se rencontrer à chaque fois que de besoin, soit formellement, soit par moyen électronique pour s'assurer du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'ITIE.